



BP 63
L-3901 MONDERCANGE

T. 37.99.81
F. 37.99.80

G4S Security Services S.A.
Attn. M. Yves DIDIER, Responsable RH
BP 1513
L-1015 Luxembourg

Ehlange, le 14 décembre 2011

RECOMMANDE

Monsieur,

Votre courrier daté du 5 décembre et adressé à ma collègue est confondant d'insolence et me laisse pantois quant à votre sang froid d'ex-militaire relatif à vos assertions mensongères.

Vous vous empêchez à vouloir nous discréditer, nous prendre pour des imbéciles – comme vous le faites par ailleurs avec vos agents, par habitude certainement - alors que les preuves que nous versons en annexe disent exactement le contraire de ce que vous prétendez.

Les lecteurs de ce courrier officiel pourront se faire une idée eux-mêmes.

Nous avons bien de la compréhension pour votre réaction suscitée par l'inhabitude du fait qu'un syndicat ne soit pas d'accord avec vous, et ose ouvertement défendre les intérêts légitimes des agents qui paient une cotisation syndicale de leur faible revenu, souvent mal calculé par ailleurs.

Tout comme il ressort des diverses notes à l'intention des agents que vous avez l'habitude de dénigrer vos salariés, et vous essayez de faire la même chose avec ma collègue.

Sachez d'emblée que cela, contrairement aux agents que vous avez la prétention de commander, motive ma collègue et la fait redoubler d'élan et d'énergie, et ne fait que lui montrer qu'elle a bien fait du bon travail.

Dans votre courrier du 5 décembre, vous insistez sur le fait que vous n'avez *«jamais déclaré ... qu'il s'agit d'une formation à la sécurité»* alors que Monsieur Chenin a envoyé un mail à tous les agents (mail dont vous avez d'ailleurs reçu une copie) qui commence par *« Dans le cadre de la continuité des formations sûreté... »*.
Point !

Si un enfant dit des contre-vérités, on dit qu'il ment.

Alors peut-être avez-vous eu un trou de mémoire, ou bien vous n'êtes pas homme à reconnaître vos torts. Sachez qu'en tout état de cause, vous honorez vos ex-camarades militaires par votre courage et votre honnêteté.

Il semble que l'argent vous ait fait oublier les valeurs de camaraderie inculquées par l'Armée Française.

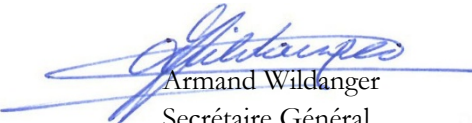
Je peux en outre vous rassurer que ma collègue a été à bonne école et que les facultés de Droit françaises tiennent à enseigner aux futurs juristes la lecture et la compréhension des textes.

Il ne vous aura sans doute pas échappé que le volontariat des agents que vous portez en éloges dans votre courrier est complètement bidon. Des salariés responsables pour l'entretien d'une famille seront toujours volontaires sous la pression et les menaces. A ce titre, je publierai également un courrier à l'attention des agents qui décrit à suffisance vos méthodes dictatoriales, dignes d'un funeste passé inquisitoire. Pourquoi avoir menacé les agents de perdre leur emploi s'ils étaient tous volontaires ?

Je peux vous assurer que tant que persisteront vos méthodes indignes d'une personne et d'une société civilisées, notre syndicat ne vous lâchera pas.

Je vous exhorte à retrouver la voie de l'humanité et du dialogue social constructif, pour lequel nous sommes toujours preneurs. A bon entendeur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Armand Wildanger
Secrétaire Général